

Liste des produits VRAC éligibles au FMMPT

| LABELS | Catégorie |
|---|---|
| Même sans label de qualité, Privilégier le local | <p>Les fruits et légumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Frais, en conserves, en bocaux, surgelés : sous forme brute et sans ajout ➔ En purée, soupe ou en compote : sans sucre ni sel ni matière grasse ➔ Les fruits secs ou à coque (amandes, dattes, figues...) : bruts, non sucrés ni salés ➔ Sont exclus : jus de fruits et confitures (même sans sucres ajoutés), produits frais transformés contenant des ajouts de sel, de sucre, de matière grasse, etc. |
| Même sans label de qualité, Privilégier le local | <p>Les légumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Toutes les légumineuses |
| Uniquement si label bio | <p>Les produits céréaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Produits céréaliers complets et semi-complets sous forme brute : pâtes, riz, pain, quinoa, semoule, boulgour, millet, orge, etc... ➔ Muesli et flocons sans sucres ni chocolats ajoutés ➔ Farines : <ul style="list-style-type: none"> ○ Farines complètes et semi-complètes (à partir de T80) ○ Farines spéciales : épeautre, petit-épeautre, maïs, châtaigne, sarrasin, etc. |
| Bio, HVE 2-3, mention fermier, AOP, AOC, IGP | <p>Les produits laitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Yaourts naturels au lait de vache, chèvre ou brebis sans sucre ni arômes ajoutés ➔ Lait de chèvre, de vache, de brebis : entier, demi-écrémé, écrémé ➔ Fromage à pâte molle, pressée, fraîche ou cuite ➔ Sont exclus : crèmes, sauces, lait concentré, yaourts avec sucre, beurre |
| Bio, label rouge, pêche durable, mention fermier | <p>Les produits frais animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Viande et poissons frais ou surgelés sous forme brute, non transformés ➔ Œufs frais ➔ Sont exclus : viandes et poissons transformés (charcuterie, pâté, poisson pané...) |
| Uniquement si label bio ou AOP ou AOC | <p>Les huiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Huile d'olive, noix ou colza uniquement ➔ Sont exclues : toutes les autres |
| Uniquement si label bio ou commerce équitable | <p>Autres produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les épices (cumin, curcuma, poivre, paprika, etc.) ➔ Le café, le thé, les tisanes sans sucres ajoutés ➔ Le cacao et le chocolat 100% sans sucres ajoutés |

Aucun autre produit sucré, salé, ou des matières grasses ne rentrent dans le financement MMPT : sucre blond, roux, complet, miel, sirop d'agave, sel, beurre, moutarde, etc.

Les labels de qualité :

- Agriculture Biologique (AB)
- Label rouge
- Appellation d'origine protégée ou contrôlée (AOP / AOC)
- Indication géographique protégée (IGP)
- Spécialité traditionnelle garantie (STG)
- Haute valeur environnementale 2 et 3 (HVE)
- Ecolabel Pêche Durable
- Commerce Equitable
- Mentions fermières : « produit à la ferme », « produit de ferme », « fermier »